

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 8 DECEMBRE 2022 – Délibération n°165

L'an deux mil vingt deux et le huit décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	29	26

Date de la convocation
08/12/2022

Date d'affichage de la convocation
30/11/2022

Secrétaire de séance : Isabelle TAJAN

Présents : ANGLADE Clémence - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

Absents : ALMIRE Yvan (pouvoir à Patrick DUTRIEUX) - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à Mélanie BRUNET) - BOURREL Thierry (pouvoir à Caroline JARROUSSE) - CARNAC André (pouvoir à Françoise CAPUS) - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - MARTY Nathalie (pouvoir à Mariana FOS) – RAGOT Annie - LABRO Isabelle -

Objet :

APPROBATION DE LA CONVENTION ORT DU PROGRAMME PVD

Vu la délibération portant sur la convention d'adhésion de la collectivité au programme « Petites Villes de Demain »
Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » du territoire des Causses à l'Aubrac signée le 26 mai 2021,
Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique du PETR du Haut-Rouergue signé le 20 décembre 2021,
Considérant le comité de pilotage en date du 10 novembre 2022 associant les partenaires du projet de convention d'Opération de Revitalisation du Territoire,

Les communes de Laissac-Sévérac l'Eglise, Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac et Sévérac d'Aveyron sont labellisées « petites villes de demain » par l'Etat et ont signé aux côtés de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac une convention d'adhésion au dispositif le 26 mai 2021.

Cette convention a engagé le territoire dans la préparation d'une convention cadre valant « Opération de Revitalisation Territoriale » (ORT), qui doit être signée avec l'Etat et les partenaires de l'opération d'ici la fin de l'année 2022.

La convention ORT précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le Contrat de Relance et de Transition Energétique, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Elle comprend, sur la base du projet de territoire et par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour renforcer les fonctions de centralité des communes « petites villes de demain » au bénéfice de la qualité de vie de leurs habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Elle est évolutive par voie d'avenant et pluriannuelle sur la période du programme.

Sur la base du projet de convention transmis, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention ORT
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ORT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

